



A l'unanimité les syndicats ont rejeté le 14 mars dernier au comité technique la proposition visant à privatiser le service du fossoyage. La mairie va t-elle malgré tout passer en force ? Au lieu de résoudre les problèmes rencontrés au sein des équipes du service fossoyage, **la collectivité confie certaines de leurs missions au privé.**

De quoi agacer **des agents de ce service** surpris par cette décision et à qui **l'on veut faire porter cette responsabilité !**

**Une réelle souffrance des agents non prise en charge à ce jour risque d'aggraver une situation déjà bien dégradée.**

Alors que les « **économies à tout va** » sont en débat dans toutes les directions, la privatisation aura des conséquences financières **lourdes pour la collectivité et les usagers.**

**La crainte est qu'à terme, on aboutisse à une privatisation totale du service fossoyage.** La présence humaine n'existera plus pour gérer les désordres qui pourraient se produire dans l'enceinte d'un cimetière.

**La gestion des cimetières doit rester un service public** du ressort communal et pour lequel Madame le Maire est investi d'un pouvoir de police.

**POUR LA DIGNITE DES OBSEQUES ET LE RESPECT DU AUX DEFUNTS, NOUS AVONS BESOIN DES FONCTIONNAIRES POUR ENTRETENIR ET GERER LES CIMETIERES.**

**LE SERVICE PUBLIC EST DE RENDRE UN SERVICE DE QUALITE SANS FAIRE DE PROFIT.**

Pour toutes ses raisons, les élus du comité technique ne siégeront pas à ce comité technique.